

Procès-verbal du Conseil Général de Denens
du 11 juin 2026

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h05

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 44 membres (44/75). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assermentations – démissions.
4. Adoption du PV de la séance du 4 décembre 2025.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Communications des Associations intercommunales.
8. Adoption du **Préavis 1/2026** relatif à l'adoption du Règlement sur les tarifs & émoluments du Contrôle des habitants.
9. Adoption du **Préavis 2/2026** relatif à l'adoption des comptes communaux 2025 & du rapport de gestion.
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Le Président annonce la démission de M. Jean-Marie Florent qui quitte le village de Denens.

4. Adoption du PV de la séance du 4 décembre 2025

Le procès-verbal du 4 décembre 2025 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

5. Communications du Bureau

Le Président annonce la triste nouvelle du décès de M. François Hänsler qui a siégé comme conseiller général. Une minute de silence est respectée en sa mémoire.

Il donne ensuite des précisions sur le déroulement de la séance d'installation des autorités du 15 juin prochain.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Bernard Perey excuse M. Christophe Ormond pour des raisons de santé.

M. Christophe Ormond, qui arrive au terme de son mandat de Municipal, adresse un message d'adieu, lu par M. Bernard Perey, relatant son plaisir d'avoir siégé comme Municipal durant ces nombreuses années et souhaitant le meilleur pour la suite au Conseil général et aux prochains Municipaux.

M. Bernard Perey dédie un discours de remerciement et d'adieu à M. Christophe Ormond qui siégeait à la Municipalité depuis 2002.

Il présente ensuite la répartition des dicastères pour la nouvelle législature :

M. Alain Jaccard (Syndic) : Administration générale & Finances (administration générale, gestion du personnel, finances, services des eaux, route & travaux publics).

M. Bernard Perey : Aménagement du territoire & Sécurité (police des constructions, police & hygiène, gestion de crise, fontaines villageoises).

M. Thierry Gilgen : Bâtiments et Espaces verts (bâtiments, services industriels, parcs places & jardins, épuration des eaux).

Mme Noémie Hatet : Jeunesse & Affaires sociales et culturelles (école, AIRADT, manifestation, communication, œuvres sociales).

M. Philippe Villevet : Développement durable (énergie & climat, gestion des déchets, mobilité, forêts).

Il termine en annonçant que finalement, pour Denens, la Poste de remplacement de Lully ne sera celle de Lavigny mais celle de Apples.

M. Alain Jaccard fait un point sur l'avancée des travaux en cours dans le village :

Chantier de la route des Cigognes :

- Les travaux sont terminés. Contrairement à la décision initiale, les excellentes conditions atmosphériques, l'absence de fouilles ouvertes en chaussée pour les services et la fermeture totale de la route durant la phase de dégrapage et de pose du revêtement routier, a permis de poser également la couche de roulement.
- Ceci évite de devoir revenir cet été pour sa réalisation.
- Trois places de parcs pour les visiteurs des bâtiments de la route des Cigognes ont été créées devant la ferme Mast. En effet, la surface bordière à la route est à cheval sur les parcelles publiques et privées. Le revêtement de cette zone a été refait dans le cadre des travaux routiers, ce qui permet d'offrir aux habitants de la route des Cigognes ces places. Une convention a été signée avec la propriétaire.
- Il a été décidé de végétaliser les îlots de rétrécissement de la route en utilisant des tapis en rouleau de fleurs sauvages et non pas de les goudronner.

Chantier des arrêts de bus :

- Les travaux sont terminés en ce qui concerne l'arrêt de bus Chatagny. L'abribus a été maintenu côté Jura de la chaussée, ceci pour des raisons de place disponible.
- Côté lac, une borne indications variables (BIV) solaire a pu être installée.

- L'aménagement d'un espace vert avec la plantation de deux érables champêtres ainsi que de vivaces agrémentent cet espace. La boîte à journaux a retrouvé sa place et les conteneurs pour déchets de cuisine ont trouvé une place ombragée.
- Le support à vélo a été renforcé avec 6 places puisque cet emplacement accueillera également des vélos en libre-service.
- Contrairement aux discussions initiales avec le Canton, nous ne pourrions pas marquer le passage piéton, ceci malgré des discussions intensives et la consultation d'un bureau d'ingénieurs en trafic. En effet, il est considéré qu'un piéton n'est pas suffisamment attentif au trafic lorsqu'il emprunte un tel dispositif. Le danger pourrait provenir d'un motard ou cycliste qui se glisserait entre le bus à l'arrêt et le quai opposé en entrant dans la commune. Cet espace provient du fait qu'il a fallu modifier nos plans initiaux qui prévoyaient 3,75 m de quai à quai, à 4,25 afin de laisser un passage suffisant pour les véhicules agricoles. Des mesures afin d'améliorer la sécurité par des marquages colorés au sol vont être mise en place afin d'attirer l'attention de tous les usagers et nous sommes dans l'attente d'une confirmation cantonale sur l'interdiction générale de dépasser en venant de Villars-sous-Yens qui a été demandée avec insistance.
- Les travaux concernant l'arrêt Village peuvent être considérés comme terminés si ce n'est encore la réfection finale de la place qui sera réalisée cet automne. En effet, la Municipalité attend la finalisation des travaux du bâtiment qui borde celle-ci pour effectuer cette ultime étape qui n'était pas prévue initialement mais qui vu son état ainsi que le raccordement à la parcelle 14 limitrophe s'avère nécessaire. Selon les prévisions, le dépassement serait d'environ CHF 30'000.00, donc dans la limite d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles inférieures à CHF 50'000.00 par la Municipalité, ceci en conformité avec l'article 80 du règlement du CG et l'autorisation octroyée par le CG en début de législature. Le 1^{er} tronçon de la rue de la Cité sera remis à neuf aux frais du promoteur de la parcelle 14 qui a été mis à mal dans le cadre de leurs travaux de raccordement. De même la Municipalité proposera aux propriétaires du Ru Michel, route privée, de remettre en état leurs parcelles à leurs frais en profitant de prix très compétitifs.
- Pose d'une borne d'informations variables à côté de l'abribus.
- Pose d'un panneau d'affichage libre dans l'abribus, installé la semaine prochaine.
- Plantation de deux érables champêtres dont l'un est déjà planté dans le nouvel îlot de verdure au Sud de la place, l'autre trouvant sa place cet automne dans un nouvel îlot à aménager au Nord des places de parc. Dorénavant 6 places publiques en parallèle sont disponibles au lieu de 5. Le support à vélo est placé côté Nord des places, également pour les VLS, et la boîte postale déplacée.
- L'ancien arrêt « Cigognes » a été réaménagé avec un espace de verdure comprenant 2 érables champêtres et des vivaces. Les conteneurs pour le collectage des déchets de cuisine, une nouvelle poubelle de rue et un épouvantail ont été placés sur la dalle de l'ancien abribus.

En ce qui concerne les subventions, il ne sera malheureusement pas possible d'obtenir celle concernant le soutien cantonal pour l'adaptation des arrêts de bus à la LHand car sur les 5 critères de sélection décidés par le Canton, un critère n'est pas rempli en ce qui nous concerne, être à proximité d'un hôpital ou d'un EMS. En revanche, une subvention pour la

plantation d'arbres et le dégoudronnage de surfaces imperméables nous sera octroyée. Elle devrait être d'environ CHF 13'000.00.

Chantier chemins AF :

- Les couches de fermeture sont posées au fur et à mesure de l'avancement des travaux après stabilisation des couches support et selon les conditions météorologiques.
- Certains chemins ont ainsi pu être réceptionnés et ouverts au trafic agricole.
- Les travaux sur l'ensemble des chemins AF de cette 1^{ère} étape devraient être terminés à fin juin sauf conditions météorologiques défavorables qui ne permettraient pas la pose des couches de finition ou des revêtements bitumineux la semaine du 22 juin.
- La 2^{ème} étape devrait faire l'objet d'un préavis en 2027 avec des travaux qui pourraient se dérouler en 2028 au plus tôt.

Il annonce ensuite la création d'une nouvelle société, Movodis SA. Il s'agit d'une nouvelle société de transports publics issue de la fusion des MBC, LEB et TRAVYS. Cette nouvelle holding commune sera effective au 1^{er} janvier 2027. Toute l'administration sera regroupée à Yverdon mais l'ensemble du personnel d'exploitation des MBC reste à Morges. Transformation des titres MBC en Movodis SA dans le cadre d'une offre d'échange en remettant d'ici le 3 juillet prochain nos actions actuelles en contrepartie d'actions de la nouvelle holding, qui deviendra la société mère des trois entités. Denens dispose de 40 actions nominatives de CHF 10.00 des MBC. Pour maintenir la valeur actuelle, nous obtiendrons en échange 14,82 actions nominatives de Movodis SA de CHF 1.00 nominal. La Municipalité dispose de l'autorisation générale, octroyée au début de la législature, de statuer sur les aliénations et les acquisitions dans une limite ne dépassant pas CHF 50'000.00 par cas, en vertu de l'article 4, chiffre 6 de la loi sur les communes, soit dans ce cas l'acquisition et l'aliénation d'actions.

Il termine avec le bouclage du préavis ERM. Deux préavis ERM concernant des crédits complémentaires pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges, transportant également les eaux usées de Denens, ont été bouclés cette année. Le montant à charge de Denens représente la somme de CHF 148'919.70. Afin d'honorer la potentielle facture qui nous serait adressée, un préavis a été rédigé. Il devait normalement être présenté lors du Conseil de mars. Toutefois M. Alain Jaccard s'est posé la question de savoir ce qui se passerait si le Conseil général refusait d'octroyer le montant nécessaire ? La Municipalité a consulté d'autres communes ayant potentiellement la même situation. Différentes pratiques leurs ont été exposées, qui ne leur semblaient pas conformes à la législation. Finalement, la Municipalité a analysé la chose dans le cadre de la comptabilité selon MCH2 en partenariat avec GRF, notre boursier. La participation de la commune aux investissements de l'ERM est qualifiée de subvention d'investissement selon MCH2. Les montants sont comptabilisés via le compte d'investissement et activés dans le bilan de la commune. Un amortissement comptable est ensuite enregistré au compte de fonctionnement « Assainissement » sur la durée de vie des installations subventionnées, c'est-à-dire dans ce cas 60 ans. Le cas ne devrait plus se reproduire dans le futur car dorénavant à la suite de nos contacts avec l'ERM, les demandes de crédit seront amorties sur 60 ans par l'ERM et notre annuité facturée. En effet, lorsque le Conseil intercommunal octroie un crédit, il n'est plus possible

au sein du Conseil général de l'accepter ou de le refuser. C'est la raison pour laquelle, il a demandé qu'un point soit ajouté à l'OJ de chaque Conseil général afin que notre législatif soit renseigné sur les décisions des différentes associations intercommunales et leur impact pour notre commune.

M. Thierry Gilgen annonce que le préavis pour la réfection des collecteurs est finalisé et passera en Municipalité la semaine prochaine. Suivra la mise à l'enquête et l'appel d'offres en juin. Le retour des soumissions et le choix des entreprises devraient avoir lieu fin juillet. Le préavis sera soumis au Conseil général lors du Conseil du 7 octobre prochain et s'il est accepté les travaux débuteront en novembre.

Il informe ensuite que le service de conciergerie communal a accueilli un nouveau collaborateur en la personne de M. Ben Schwyzer, qui a repris avec enthousiasme le poste de Mme Magnin, qui est partie à la retraite. Il fait une brève présentation de M. Schwyzer. La période d'essai, de 3 mois, s'est bien passée et la Municipalité est satisfaite. Son engagement à 80% a été confirmé. Dès l'obtention de son permis de conduire, il pourra suppléer M. Eric Vioget lors de ses absences.

7. Communications des Associations intercommunales.

M. Lucien Perey présente le rapport des activités de l'Association Intercommunale des Eaux du Boiron (AIEB).

1. Dans sa séance du 21 Avril dernier, le Conseil de l'AIEB a adopté la demande de crédit de 94'000.-CHF pour le remplacement de la conduite d'eau située dans le tablier du pont du Boiron au Chemin du Moulin sur les communes de Lussy et de Saint-Prex, dont elle est propriétaire.

Cette conduite est vitale pour alimenter Lussy en eau potable. Elle assure le transit entre l'ouest et l'est, jusqu'au réservoir du Bon à Denens, est donc essentielle pour le fonctionnement de notre réseau.

Le pont qui enjambe le Boiron au chemin du Moulin a été construit en 1768 et se trouve actuellement dans un état de vétusté avancé nécessitant sa réfection. L'AIEB entend profiter des travaux pour remplacer la conduite d'eau située dans son tablier. Le crédit ne concerne que le remplacement de la conduite, celui adjugé pour la réfection du pont ayant été approuvé par la commune de Lussy.

2. Lors de la séance du 9 juin, le conseil de l'AIEB a accepté à l'unanimité, le préavis no 2 du Comité de Direction de l'AIEB relatif à l'adoption du règlement du Conseil Intercommunal.

Le fonctionnement du Conseil Intercommunal devait être précisé par un règlement interne pour garantir la validité de ses décisions. Un projet de règlement, rédigé par le Codir en s'appuyant sur le règlement-type cantonal, a été soumis le 19 mai à une commission ad hoc dont il faisait partie. Celle-ci a apporté quelques modifications mineures concernant la forme mais pas le fonds de ce règlement.

Ce projet vise donc à définir les règles concernant :

1. L'organisation du Conseil (élection du Président et du bureau)

2. Les modalités de nomination et fonctionnement des commissions (notamment la commission de gestion et les commissions ad hoc)
3. Les délais de convocation des séances, leur déroulement (les procédures de vote par exemple)
4. Les droits de proposition, d'interpellation et de motion des membres

Le règlement entrera en fonction pour la prochaine législature.

Lors de cette séance, le conseil a également donné son accord à une demande de crédit extra-budgétaire de 172900.- CHF pour le rétablissement d'une conduite d'eau située en contre-bas de la grande salle à Lussy, non fonctionnelle depuis 2003. Ce tronçon est important pour le dispositif d'alimentation et de défense incendie du réseau inférieur de l'AIEB. C'est une liaison essentielle entre Lussy et Lully.

Les comptes 2025 de l'AIEB ont également été présentés le 9 juin. L'exercice 2025 boucle avec une marge d'autofinancement positive de 244'761.- CHF. Cette évolution positive provient entre autres d'une optimisation des coûts d'achats d'eau, d'une augmentation de ses ventes et des taxes de raccordement, ainsi qu'à une diminution des frais d'électricité liés au pompage de l'eau. Ces comptes ont bien évidemment été approuvés à l'unanimité.

Il termine en informant que les analyses microbiologique et chimiques sur l'eau potable sont présentées dans le rapport de la Municipalité.

M. Thierry Gilgen annonce que M. Christian Gränicher, délégué à l'ERM et absent ce soir, lui a communiqué qu'un gros dossier est en cours de développement. Il s'agit de la réfection de la STEP de Morges. Ce projet, d'un montant de 122 millions, passera au conseil intercommunal le 24 juin prochain. Il a été revu et modifié. Le site de la STEP est pollué (analyses déjà faites) et son assainissement est prévu dans le budget. Le résultat de cette votation sera annoncé lors du prochain Conseil général.

8. Adoption du Préavis 1/2026 relatif à l'adoption du Règlement sur les tarifs & émoluments du Contrôle des habitants.

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 1/2026 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce I/2026).

M. Vincent Demerlé, président de la commission de gestion et des finances, lit la conclusion du rapport de la commission (pièce III/2026). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 1/2026 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 1/2026, relatif à l'adoption du Règlement sur les tarifs & émoluments du Contrôle des habitants, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil General de Denens décide

1. d'adopter le nouveau règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants ;

2. d'abroger le règlement du 16 octobre 1995 ;
3. de fixer l'entrée en vigueur selon les modalités prévues.

9. Adoption du Préavis 2/2026 relatif à l'adoption des comptes communaux 2025 & du rapport de gestion

M. Alain Jaccard donne des précisions sur les comptes car il s'agit de notre premier exercice selon la comptabilité MCH2. Il y beaucoup de changements et il souhaite donner quelques précisions sur les amortissements et attribution à des fonds (page 2). Les fonds de réserve ne sont plus possibles. Des fonds de rénovation ont été créé pour les remplacer. Ils permettent de garantir pour le patrimoine financier la possibilité d'avoir des moyens de financer des rénovations. Dès les comptes 2025, en accord avec MCH2, les immeubles du patrimoine financier ne font plus l'objet d'amortissement comptable. Ils ne sont plus amortis même si le budget 2025 le prévoyait. En revanche, la Municipalité a créé un fond de rénovation pour ces immeubles dont la première attribution comptabilisée en 2025 s'élève à 20% de l'état locatif. A brève échéance, conformément aux exigences de MCH2, la Municipalité présentera un préavis pour adapter un règlement relatif à ce fond. Une attribution au préfinancement remplace le fond pour les travaux routier. A la fin, on a un résultat avec un bénéfice de CHF 11.06, le but étant de terminer la comptabilité de l'année en cours, le plus proche de CHF 0.-.

Les recettes extraordinaires (page 3) qui ont été bien plus élevées que ce qui était budgétisé (CHF > 720'000.- de résultat). C'est ce qui a permis de faire des réserves et des financements spéciaux.

Le fond de péréquation (page 4) a été impacté par ces rentrées d'argent extraordinaires. Nous avons dû partager beaucoup plus avec les autres communes que ce qui était prévu au budget. La cohésion sociale et la facture policière respectent le budget 2025.

Une nouvelle présentation du résultat échelonné (page 25) montre les charges d'exploitation, les revenus d'exploitation, les charges financières, les revenus financiers, un résultat opérationnel et un résultat extraordinaire. Le résultat d'exploitation est supérieur à 0.-, comparé au budget et aux anciennes années, à cause des revenus extraordinaires. Le résultat financier est également positif. L'addition des deux donne un résultat opérationnel de CHF 856'011.-. Lorsqu'on y déduit les charges extraordinaires et les revenus extraordinaires, on obtient un résultat extraordinaire de CHF - 856'000.-

La principale source de dépense (page 26) est les charges de transfert. Ce sont les charges qui sont engagées par des tiers (péréquation, charges sociales, police, déchetterie, etc.). Elle représente presque 50% des charges communales.

Les revenus fiscaux (page 27) couvrent environ le 60% de nos résultats.

La page 40 fait l'état des investissements. On y voit l'évolution des comptes/fonds.

Une nouvelle information des quotes-parts pour la dette est donnée en page 42. L'AIEB et l'ERM qui sont autofinancé n'apparaissent pas dans ce tableau.

En page 43, on retrouve le tableau des titres et des participations. Il y a des titres qui font partie du patrimoine financier et d'autres du patrimoine administratif. Ces derniers n'ont pas de valeur de marché.

Le tableau des immobilisations est en page 45. Il résume la situation des comptes d'investissement.

La page 47 donne les principaux agrégats et indicateurs financiers. Ce tableau est un suivi financier des 7 dernières années qui donne des indicateurs qui sont détaillés sur les pages suivantes. On y voit comment la commune se positionne.

Une fiduciaire indépendante a vérifié les comptes et n'a trouvé aucune anomalie malgré le passage de MCH1 à MCH2. C'est une excellente nouvelle.

Il termine en lisant la conclusion du préavis 2/2026 et demande aux conseillers/ères de l'accepter (pièce IV/2026).

M. Vincent Demerlé, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce VI/2026). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 2/2026 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Pierre-Alain Ruffieux a une question sur la page 40. Sur le fond de l'immeuble de Nyon, on a fait une attribution de CHF 20'000.-. Les attributions représentent 20% du revenu locatif. A combien s'élève le revenu locatif ?

M. Alain Jaccard répond que c'est le seul immeuble pour lequel un montant avait été mis au budget pour le fond rénovation. Ce montant était de CHF 20'000.- et il a été respecté. Pour les prochains fonds, c'est la formule (20% du revenu locatif) qui sera utilisée pour les attributions aux fonds.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 2/2026, relatif à l'adoption des comptes communaux 2025 & du rapport de gestion, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil General de Denens

1. Accepte les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2025, ainsi que le bilan au 31 décembre 2025.
2. Donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

La Municipalité remercie le Conseil pour sa confiance et se réjouit de continuer la collaboration pour la prochaine législature.

Mme Jacqueline Schmid remercie la Municipalité pour la gestion des comptes qui sont très complexes. Les explications de M. Alain Jaccard étaient très claires. Elle le remercie et se réjouit pour la suite.

10. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Pernet demande pourquoi on a entendu seulement deux rapports des commissions intercommunales. Qu'en est-il des autres ?

M. Alain Jaccard répond que la volonté est seulement d'apporter des informations si elles sont importantes. Ces commissions rapporteront sûrement lors de prochains Conseil.

M. Philippe Pernet revient sur la communication de la Municipalité sur les zones 30 km/h. A ce jour, il y a deux nouvelles zones, dont une avec un passage piéton marqué, vers la boulangerie. Il y a aussi deux passages à piéton pré-marqué dans ces zones. La loi dit qu'on peut traverser n'importe où dans zone 30 km/h. Est-ce vrai ou pas à Denens ?

M. Alain Jaccard répond que les passages à piéton existants (vers administration communale et vers la route de la jalousie) sont maintenus pour des raisons de sécurité, à cause de la configuration des lieux. Il confirme, qu'en zone 30 km/h, on peut traverser à nos risques et péril où on veut.

Mme Anne Corminboeuf fait savoir qu'il y a une règle qui dit qu'on peut traverser où on veut à plus de 50 mètres d'un passage piéton.

M. Alain Jaccard confirme.

M. Pierre-Alain Ruffieux trouve que la situation est extrême pour l'arrêt de bus Chatagny. Qu'est-ce que le Canton propose pour assurer la sécurité des enfants car 80% des enfants traverseront la route sans passage piéton pour remonter à Cité jardin. Il y a-t-il des mesures de prévues ?

M. Alain Jaccard confirme que l'arrêt Chatagny n'est pas dans une zone 30 km/h. L'inspecteur cantonal qui est venu, a réalisé qu'un motard ou un vélo pouvait se glisser entre le bus à l'arrêt et le quai opposé. C'est pourquoi il a refusé un passage piéton car il pense que les gens ne seraient pas attentifs quand ils traversent à cet endroit sur un passage piéton. La Municipalité a demandé de mettre un panneau d'interdiction de dépasser à l'entrée de village (quand on vient de Villars-sous-Yens) qui interdira au motard « fou » de dépasser le bus à l'arrêt. La Municipalité a aussi décidé d'essayer encore d'autres solutions pour rendre les usagers de la route attentif (sens de priorité imposée, marquage au sol de sensibilisation, panneaux indicatifs). Le danger vient principalement du côté de Villars-sous-Yens.

M. Pierre-Alain Ruffieux n'est pas d'accord avec cette argumentation. Ce n'est pas une zone 30 km/h donc on peut mettre un passage piéton. Il demande de se renseigner sur quel est notre droit de recours sur cette décision cantonale.

M. Alain Jaccard répond qu'il y a déjà eu des discussions intenses avec le Canton. On doit maintenant attendre la décision formelle du Canton avant de continuer le combat.

M. Philippe Pernet annonce que c'est son dernier Conseil général ce soir. Il rappelle qu'un enfant de 6 ans est décédé à cet arrêt de bus en traversant, il y a plusieurs années. A

l'époque, la Municipalité avait exproprié le voisin de l'arrêt de bus pour créer un nouvel arrêt plus sécurisé (situation d'avant les travaux 2026). La nouvelle situation actuelle lui fait peur pour les enfants de Cité jardin qui devront traverser la route tous les jours en descendant du bus. Cette situation est aussi incompréhensible pour lui et il est pour continuer à se battre pour trouver une autre solution.

Mme Catherine GrosPierre dit qu'on apprend aux enfants à traverser sur les passages piétons. Que va-t-on leur apprendre avec cette situation ?

Mme Corrinne Deutsch propose qu'on demande à Nicolas Bamert de dessiner au sol pour un marquage ludique.

M. Alain Jaccard a pensé à marquer la route d'une certaine manière qui a été refusé par le Canton mais il insiste pour dire que le combat n'est pas fini.

Mme Jacqueline Schmid annonce qu'un événement « l'eau un bien précieux » est organisé demain, avec la DDD et la Commune. Il s'agit d'une visite du réservoir du Bon qui permettra se rendre compte de ce que représente l'eau potable pour une population. La visite sera suivie d'une collation à la Grange puis d'une projection d'un film « Main basse sur l'eau » qui évoque l'appropriation de l'eau potable par des rapaces et tous les enjeux financiers qu'il y a autour. Toute la population est la bienvenue.

M. Philippe Villevet fait savoir que la SAD va retransmettre les matchs du mondial, de l'équipe de Suisse, à la grande salle. Premier match ce samedi à 21h contre le Qatar.

La SAD organise aussi un rallye villageois le dimanche 21 juin. Il s'agit d'une balade dans les vignes autour du village où il aura des postes avec des jeux et des questions ludiques. Un repas est prévu à 12h30 à la grande salle après le rallye. Il reste des places pour les personnes souhaitant s'inscrire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h25.

René Reymond  Isaline Sauty

[Handwritten signatures in blue ink over the seal]